Indemnités de défraiement des personnels CDD

La direction doit revoir sa copie

Les organisations syndicales CGT, CFDT, FO, SNJ et SUD ont envoyé un courrier de saisine à la direction sur les défraiements des salariés CDD. La saisine oblige la direction à ouvrir une négociation. Si cette négociation n'aboutit pas, elles envisagent de déposer un préavis de grève.

En octobre 2023, lors des discussions sur les problèmes liés au déploiement de Tempo, la direction du réseau régional promettait une évolution des indemnités de défraiement des personnels CDD afin de renforcer l'attractivité de nos antennes pour les personnels CDD et tenter d'éviter l'augmentation des annulations de JT, faute de personnel acceptant des conditions de travail dégradées.

Cet engagement de la direction a été réitéré lors de la négociation du préavis de grève de novembre 2023 et lors de la négociation du protocole de sortie de grève. Des annonces devaient être faites en janvier 2024.

Après de multiples relances de la direction à plusieurs niveaux, nous avons appris que la balle était entre les mains de la direction financière de France Télévisions.

Ainsi, début mars, six mois après avoir tiré la sonnette d'alarme, un nouveau dispositif était annoncé par la direction aux organisations syndicales. Malgré un budget soi-disant renforcé, ce dispositif rénové a soulevé un tollé général contre lui.

Et ce ne sont pas les deux euros supplémentaires par forfait journalier lâchés quelques jours plus tard qui ont fait la différence tant ce nouveau dispositif à des impacts négatifs sur les conditions sociales des salariés concernés : forfait sous-évalué par rapport à la réalité du marché et qui plus est imposable et soumis à cotisations sociales, impacts sur les déclaratifs pôle emploi, impossibilité d'être à la facture etc... Faut-il désormais payer pour travailler ?

En conséquence, les syndicats représentatifs dans le réseau régional ont adressé, ce jour, un courrier de saisine à la direction, pour mettre à plat la problématique soulevée par ce nouveau dispositif, qui fait quasiment l'unanimité contre lui parmi les personnels CDD.

Paris, le 25 mars 2024

Madame Isabelle STAES
Directrice du Réseau France 3
France Télévision
7, esplanade Henri de France
75907 Paris cedex 15

Paris, le 25 mars 2024

Objet : **Saisine sur les défraiements des CDD**

Madame la Directrice,

Conformément à l'accord groupe sur le dialogue social et la prévention des conflits, les organisations syndicales signataires déposent une saisine sur la question des défraiements des salariés CDD.

Les dispositions prises par la direction dans le cadre du "dispositif d'accompagnement pour l'attractivité des postes CDD" ne répondent pas à l'urgence de la situation. La précarité de ces salariés risque de s'aggraver encore. Dans le même temps, des éditions de JT sont annulées, faute de CDD disponibles pour certains métiers.

Il s'agit en réalité d'un retour vers le paiement forfaitaire des frais d'hébergement et de repas du soir, sans davantage de prise en charge.

En effet, les plafonds des forfaits journaliers (86 euros, 92 pour certaines villes, 630 pour un mois entier) sont trop faibles.

Par ailleurs, les paiements forfaitaires seront inscrits sur le bulletin de paie, et en partie imposables, sans compter les probables difficultés que ce dispositif pourrait entraîner sur le traitement des allocations chômage.

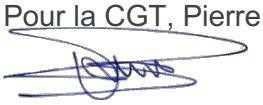
Enfin, les mesures envisagées pour la veille du contrat CDD ou à la fin du contrat manquent de clarté. Un problème d'autant plus aigu que les éditions "ICI' ont allongé la durée de la journée de travail pour certains métiers.

Dans un contexte de forte inflation depuis 2022, le dispositif de prise en charge des frais spécifiques des salariés CDD doit impérativement être amélioré : c'est l'objectif de cette demande de saisine.

Pour mémoire, la direction doit organiser, conformément à l'accord groupe sur le dialogue social, une réunion de négociation dans les cinq jours ouvrables suivants le présent courrier.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Directrice, l'expression de nos salutations distinguées.

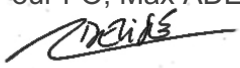
Pour la CGT, Pierre MOUCHEL, DSC



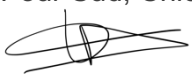
Pour la CFDT, Bruno ESPALIEU, DSC



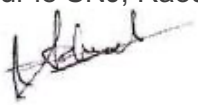
Pour FO, Max ADÉLISE, DSC



Pour Sud, Chloé TEMPÉREAU, déléguée syndicale réseau



Pour le SNJ, Raoul ADVOCAT, DSC



Copie :
Madame Isabelle CAROFF,
Monsieur Samuel BIGNON,
Madame Vanessa FIXOT-LUCAS,
Madame Béatrice LE FOUEST,
Madame Priscille DUCOMET,
Madame Silvana CAPPELLO.